**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes

Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Band:** 73 (2015)

Heft: 2

**Artikel:** Des risques, des hommes et des pistes de prévention dans les mines

souterraines

**Autor:** Beaupré, Sylvain

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-823162

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# DES RISQUES, DES HOMMES ET DES PISTES DE PRÉVENTION DANS LES MINES SOUTERRAINES

SYLVAIN BEAUPRÉ
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
sylvain.beaupre@uqat.ca

Plongés à des centaines de mètres sous terre dans le dédale labyrinthique d'une mine souterraine, les mineurs de fond œuvrent dans un environnement où la prévention en matière de santé et de sécurité au travail occupe une part centrale. À partir des données recueillies dans le cadre d'entrevues semi-dirigées conduites auprès de travailleurs miniers de l'Abitibi-Témiscamingue, une riche région minière du Québec, l'anthropologue Sylvain Beaupré propose que les efforts consentis en prévention s'articule désormais autour de la perception que les mineurs de fond éprouvent face aux risques auxquels ils sont confrontés au quotidien.

Mots-clés: perception, risque, travail sous terre, failles, effondrements, Abitibi-Témiscamingue.

# INTRODUCTION

Ce texte porte sur la perception du risque sous terre. Lors d'une enquête, nous avons voulu comprendre comment les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec (Canada) perçoivent les risques inhérents à leur métier et comment ils y réagissent en situation de travail. Nous nous intéressons principalement aux dimensions relatives aux expériences de travail à la mine.

#### 1. MISE EN CONTEXTE

Il y a environ 600 millions d'années, la région de l'Abitibi-Témiscamingue a été secouée par une intense activité volcanique qui a donné naissance à des cassures profondes. Les failles ainsi formées se sont emplies de métaux. La plus célèbre de ces failles est celle de Cadillac. Elle traverse la région d'est en ouest sur une distance de 160 kilomètres (Gourd, 2007, 22). Des découvertes effectuées par les prospecteurs dans les années 1910-1920 provoqueront un intense mouvement d'occupation du territoire. Au cours des années 1930, des villes minières poussent en vitesse accélérée comme des champignons tout au long de la faille de Cadillac (Benoist 1938, 89). Véritable Klondike québécois, les villes minières de l'Abitibi-Témiscamingue attirent des aventuriers de toute espèce (Berthiaume, 1981). Privée d'un contrôle policier et judiciaire efficace, la vie sociale y est très animée (Laurendeau, 1985). Il y règne le désordre social habituel qui accompagne l'ouverture d'un district minier: violence, jeu, prostitution, etc. La présence de nombreux hommes célibataires laissés à eux-mêmes semble favoriser une période de turbulence dans les camps miniers. La situation dure ordi-

nairement tant que les forces de l'ordre, appuyées par les officiers religieux et les premières épouses, n'aient fait leur apparition dans le paysage et assis leur autorité. Comme les régions minières sont souvent éloignées des grands centres urbains, il s'y développe une culture de la frontière où règne un esprit d'indépendance et de liberté opposé au contrôle politique et social (Vincent, 1995).

En Abitibi-Témiscamingue, les compagnies minières exploitent principalement de l'or, du cuivre, du zinc, du lithium et de l'argent. Aujourd'hui encore, l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue repose pour une large part sur l'exploitation des ressources naturelles des secteurs agricole, forestier et minier. Or, la vitalité de l'industrie minière régionale dépend de la conjoncture économique mondiale, qui traverse régulièrement des cycles conditionnés par les variations du prix des métaux.

#### 2. LE TRAVAIL DANS UNE MINE SOUTERRAINE

On peut distinguer trois opérations fondamentales dans la production d'une mine possédant un gisement métallique en Abitibi-Témiscamingue: le forage, le dynamitage et le transport du minerai.

Parmi toutes les occupations, les foreurs pratiquent sans doute le métier sous terre le plus connu, selon Gaudreau (2003, 129), qui remarque que le fait que leur travail soit hautement spécialisé est nettement visible dans l'échelle salariale. Les activités de forage (rampe, galerie, cheminée, puits, chantier) sont très importantes pour la direction d'une mine parce qu'elles exercent une incidence directe sur la quantité de minerai extrait. Elle accorde donc les meilleurs «bonus» ou primes de rendement aux foreurs afin de s'assurer du meilleur rendement, c'est-à-dire une ronde par quart de travail (Legendre, Dofny et al., 1982, 66). Une ronde correspond à un cycle de travail.

Autrefois, comme le mentionne Gourd (1981, 121), les travailleurs miniers témiscabitibiens exerçaient un métier extrêmement dangereux et vivaient dans un environnement urbain dominé par les employeurs. Les compagnies minières leur imposaient des conditions de travail très difficiles. Elles réprimaient brutalement toutes leurs revendications: il était hors de question que les mineurs s'unissent au sein d'un syndicat. Les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue sont exposés, durant la période s'échelonnant de 1925 au milieu des années 1940, au capitalisme le plus sauvage, faute d'être syndiqués. La négligence des sociétés minières en matière de santé et de sécurité s'explique par l'absence pendant de nombreuses années d'un cadre législatif entourant les conditions de travail sous terre. Tellement de mineurs de fond décèdent durant les premières années d'exploitation que la mort finit par faire partie du quotidien. Les conditions de travail sous terre s'amélioreront au fil des années, notamment grâce à la syndicalisation massive de la plupart des mines de la faille de Cadillac à partir des années 1940.

Plusieurs dangers guettent les mineurs sous terre, tels les risques d'effondrement ou de chute mortelle, l'inondation des galeries, les incendies et les redoutables coups de grisou dans les exploitations de charbon. Garin (1969) complète ce sombre tableau en y ajoutant le manque d'oxygène, les mesures de ventilation insuffisantes, la quantité de poussières dans l'air, la présence d'explosifs ainsi que le remblayage insuffisant des cavités exploitées.

Il existe un consensus chez tous les auteurs que nous avons consultés: ce sont les risques d'effondrement qui représentent le plus grand danger sous terre, surtout au moment de

l'écaillage du plafond et des parois des galeries ou autres lieux de travail comme les chantiers d'abattage, les cheminées et les travers-bancs.

Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut identifier des maladies pouvant être causées par le travail sous terre: maladies respiratoires (silicose, pneumoconiose, asthme et autres pathologies pulmonaires), rhumatisme, dermatites, difficultés cardiaques, maladies dues au stress, troubles articulatoires, entre autres, surviennent ou s'aggravent après plusieurs années de travail passées sous terre. De plus en plus de mineurs souffrent du phénomène de Raynaud et de problèmes liés au tunnel carpien. La surdité concerne plusieurs mineurs de fond. Elle représente la maladie la plus fréquente dans les mines.

Depuis les dernières années, l'industrie minière a accompli des efforts tangibles en matière de prévention. Les parties patronale et syndicale réalisent ensemble diverses activités de sensibilisation en santé et sécurité au travail. Cette collaboration a porté ses fruits.

#### 2.1 Trois caractéristiques du travail sous terre

Trois caractéristiques du travail dans une mine souterraine retiennent notre attention: a) l'autonomie relative du mineur et b) la prime de rendement, thèmes récurrents dans les écrits consultés; c) le fatalisme des travailleurs miniers de l'Abitibi-Témiscamingue, sujet pour lequel il existe peu de documentation disponible (Legendre et Dofny, 1982).

# a) Le mineur comme un petit entrepreneur

L'organisation du travail sous terre favorise l'autonomie. Les mineurs rencontrés par Bourassa (1982) sont fiers de leur productivité individuelle. Ils avouent bénéficier de liberté sur le plan décisionnel ainsi que d'une marge de manœuvre dans l'exécution de leurs tâches. Chaque équipe est maîtresse de son chantier sous terre (Gaudreau, 2003, 39). Cette autonomie permet au mineur de fond d'exercer un plus grand contrôle sur sa production. Le fait qu'il travaille souvent loin des autres lui procure une grande indépendance (Bulmer, 1975). Par ailleurs, les mineurs du charbon sont décrits comme des travailleurs autonomes (Blumberg, 1978; Schwieder, 1987). Ainsi, dans les charbonnages écossais, il existe une culture du travail qui repose sur l'indépendance des mineurs de fond (Campbell, 2000, 93). L'organisation spécifique du travail sous terre encourage les comportements individualistes. Elle récompense l'effort individuel par un système de taux au rendement.

### b) La prime de rendement ou le fouet de la compagnie

La prime de rendement est attribuée en fonction de leur rendement à tous les mineurs travaillant sous terre. Son taux varie selon la tâche à accomplir, le lieu de la mine ou la mine où le travail s'effectue et la qualité du travail réalisé (Cyr, 1998). Par exemple, dans le cas des foreurs de galeries, en plus des pieds d'avancement qu'ils creuseront, le nombre de boulons d'ancrage, ou le grillage servant à soutenir le terrain, fera également partie du calcul de la prime de rendement attribuée à une équipe de travail. Aussi certaines mines offrent-elles les plus alléchantes primes de rendement afin d'attirer les meilleurs foreurs disponibles sur le marché. Les mineurs constituent un regroupement ouvrier exploité dans une forme extrême. La prime de rendement fait loi sous terre (Bulmer, 1975). Généralement, il existe des différences perceptuelles significatives à son égard, opposant les ouvriers aux employés cadres (Guénette, 1982, 135).

Selon Giroux (2001), le système de prime de rendement est un système arbitraire. Si tous les employés cadres semblent comprendre son calcul et qu'ils insistent sur le fait que les montants accordés aux mineurs ne sont pas fixés arbitrairement mais qu'ils sont le résultat de calculs précis, plusieurs mineurs doutent de la bonne foi de l'entreprise (Guénette, 1982, 34). Ils remettent en question le montant de la prime de rendement auquel ils ont droit (Perron, 1996). La prime de rendement sert de contrôle disciplinaire là où la surveillance du travail échappe à l'employeur (Legendre et Dofny, 1982). Campbell (2000) affirme que, si elle développe un sentiment d'autonomie chez les mineurs de fond, elle attise tout autant la compétitivité des travailleurs. Elle leur permet de se positionner parmi leurs compagnons de sorte qu'elle participe à leur identité comme travailleurs (Castel, 1995, 522). Son utilisation illustre une forme de stakhanovisme (Desbois, Jeanneau et Mattéi, 1986, 43).

La prime de rendement fait partie intégrante du travail dans une mine souterraine. Elle permet aux travailleurs d'augmenter substantiellement leurs revenus. Les mineurs se disent disposés à adopter un comportement risqué, à prendre des raccourcis sur le plan de leur sécurité afin de maintenir un certain niveau de productivité (Legendre et Dofny, 1982, 109).

## c) Le fatalisme ou l'inéluctabilité du destin

La vulnérabilité des mineurs de fond, qui ont à faire face aux aléas des marchés mondiaux, favorise peut-être chez eux une vision fataliste de leur condition. Ils n'ont aucune prise sur l'économie de marché. Ils n'exercent aucun contrôle sur les mises à pied, le prix des métaux ou la croissance économique mondiale. Ils sont à la merci des décisions entérinées dans des conseils d'administration où ils ne siègent pas. Leur destin en tant que travailleurs est scellé par des personnes qu'ils ne verront jamais. Aussi peuvent-ils avoir tendance à se résigner et à croire en l'inéluctabilité de leur destin, comme l'ont déduit Legendre et Dofny (1982). En outre, les fluctuations du prix des minerais sur les marchés internationaux déterminent la survie des installations minières: l'emploi du mineur demeure incertain et dépend de facteurs sur lesquels il n'a aucune prise. Cette vulnérabilité des travailleurs miniers a été mise en lumière au cours d'une enquête sur la santé mentale menée à la fin des années 1980 en Abitibi-Témiscamingue (Corin et al., 1990). L'incertitude s'ajoute donc aux conditions de vie parfois difficiles de ces ouvriers des abîmes.

En outre, sous terre, les mineurs doivent quotidiennement faire face à des facteurs naturels puissants difficilement contrôlables, comme le mentionnent Legendre et Dofny (1982, 111). Cette situation contribue à ce sentiment de vulnérabilité, qui peut engendrer à son tour une vision fataliste de leur condition.

# 3. CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Lors de notre enquête, nous avons voulu regarder comment les mineurs eux-mêmes considèrent le risque. Il s'agissait donc d'opérer, sur le plan théorique, un aller-retour constant en ce qui a trait à l'examen des conditions objectives et des conditions subjectives. Le cadre théorique de notre étude repose en grande partie sur les travaux de Pierre Bourdieu – qui nous proposent de dépasser le dualisme objectivisme/subjectivisme prévalant dans les sciences humaines et sociales – et sur ceux de Mary Douglas – afin de bien saisir le risque au travail. Chez Bourdieu, nous avons principalement retenu les concepts de sens pratique et de champ, de sorte à être en mesure de comprendre à quel point le comportement du mineur au travail

face au risque est déterminé par son besoin de reconnaissance sociale. Dans leurs actions ou leurs échanges linguistiques, les mineurs font preuve de sens pratique, cette sorte d'inflexion naturellement adaptée au champ où elle s'exerce. Le sens pratique consiste en une stratégie qui ne se plie pas à une règle. Il est propre à un champ selon ses enjeux. La perception des mineurs de fond face au risque s'inscrit dans une praxéologie propre au métier de mineur; soit en rapport avec un champ. Elle s'actualise dans la pratique (praxis) à partir des sens que décrypte la culture ouvrière du mineur de fond. Elle s'appuie notamment sur le souvenir du travail ainsi que sur l'expérience sensible. Elle organise des sensations en quelque chose de signifiant à partir des expériences accumulées. Elle permet au travailleur devant une situation donnée de porter un jugement et d'agir selon un sens pratique.

En outre, avec Mary Douglas, nous avons voulu vérifier si le métier de mineur de fond comporte son portefeuille de risques. La capacité des individus à conjuguer avec les risques représente une aptitude culturelle, d'après Douglas. Par conséquent, si on suit son raisonnement, la culture ouvrière des mineurs de fond joue sur leur perception du risque sous terre. En d'autres mots, Douglas (1983) estime que la construction sociale du risque s'effectue sous l'influence des croyances, des valeurs et des intérêts personnels des agents sociaux. Le choix d'un mode de vie plutôt qu'un autre détermine notre exposition au risque et chaque forme de vie sociale possède son portefeuille de risques particulier (Douglas, 1983). Les mineurs de fond n'échappent pas à cette règle. Leur identité en tant que travailleur minier se reflète dans leurs opinions sur le risque. La théorie échafaudée par Mary Douglas rejoint d'emblée nos préoccupations de recherche. En effet, nous voulons comprendre comment les mineurs de fond témiscabitibiens perçoivent le risque sous terre à partir de la culture ouvrière qui leur est spécifique.

Notre recherche qualitative emprunte des méthodes à l'anthropologie: l'observation participante ainsi qu'une vingtaine d'entrevues semi-dirigées. Le phénomène de saturation empirique est apparu très tôt, dès les premières entrevues, ce qui nous permet de tirer des conclusions de recherche signifiantes. Notre analyse des résultats s'est pratiquée doublement par l'emploi de la méthode structurale (Lévi-Strauss, 1958) et de la méthode phénoménologique (Paillé et Mucchielli, 2003).

# 4. RÉSULTATS D'ANALYSE: TROIS GROUPES DE MINEURS DE FOND EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Avant de regarder les trois groupes de mineurs que l'analyse phénoménologique nous a permis de distinguer, le tableau ci-dessous (voire page suivante) présente un «modèle de base» qui résume les caractéristiques du mineur témiscabitibien moyen de notre échantillon. Le premier groupe (2/20) considère que le risque fait partie du métier: il vaut mieux l'accepter. Le deuxième (17/20) est d'avis qu'on peut se soustraire en grande partie aux risques si l'on prend les mesures nécessaires. Enfin, le troisième (1/20) estime qu'on peut créer une mine idéale où le risque serait presque nul.

THÉMATIQUES	MINEUR TÉMISCABITIBIEN MOYEN ISSU DE NOTRE ÉCHANTILLON
Profil personnel	Vit en couple; catholique non pratiquant; francophone; scolarité de 3e secondaire.
Profil du mineur	23 ans d'expérience; polyvalent; salaire horaire de 23 \$; prime de rendement brute de 1 900 \$ par mois; pas de temps supplémentaire; en faveur des primes de rendement; un bon mineur veille à sa sécurité et s'entend bien avec les autres; devenu mineur en raison des salaires; fier de son travail; ne s'oppose pas à ce que ses enfants travaillent sous terre.
Occupation des proches	Issu d'une famille ouvrière; sa mère n'a jamais travaillé à l'extérieur de la maison; ses proches de sexe masculin sont des ouvriers.
Rapports au travail	S'entend bien avec les collègues et les cadres; la régulation de son travail repose sur l'entente préalable avec le quart de travail alternant.
Perception du risque	Risque omniprésent sous terre; forage = métier le plus risqué; écaillage = activité la plus risquée; cause majeure d'accident et principale crainte = roches branlantes; a déjà eu peur qu'un éboulement se produise; a été victime d'accidents mineurs et risque de subir un accident majeur; souffre d'une maladie industrielle; mine idéale = presque impossible; lien entre temps supplémentaire et risque; lien entre prime de rendement et risque; amélioration des conditions de travail au fil des années; n'est pas superstitieux.
Prise en charge de la santé et de la sécurité	Mesures de santé et sécurité = efficaces et suffisantes; mesures prises = meetings mensuels; confiant dans les mesures d'urgence; rapport entre la sécurité et la production exigée; la sécurité = du ressort du mineur; discussion sur la sécurité = soutènement; mesures d'atténuation = soutènement, formation, ventilation, pression incitant à l'accroissement du rendement; gestion du risque = inspection et soutènement; contremaître = rôle de vérification; compagnie plus intéressée par les profits que par la sécurité et accuse le mineur en cas d'accident.
Formation en santé et sécurité	Meetings mensuels plutôt satisfaisants.
Rapports au syndicalisme	Syndicat = police d'assurance; participe peu aux activités syndicales; mines où les travailleurs sont syndiqués = plus sécuritaires; accepte généralement de travailler dans une mine où les travailleurs sont non syndiqués; travaille pour les sous-traitants s'il n'a pas le choix.

# 4.1 Premier groupe: le risque comme une fatalité

Les mineurs de ce premier groupe (2/20) sont avancés en âge et leur fatalisme trouve peutêtre une résonance dans leur croyance en Dieu et leur bas niveau de scolarité. Ces hommes représentent un groupe en voie de disparaître en Abitibi-Témiscamingue.

# 4.2 DEUXIÈME GROUPE: LE RISQUE APPRIVOISÉ

Les mineurs du deuxième groupe ne se révèlent pas superstitieux ou fatalistes. Un petit nombre d'entre eux font preuve de déni en affirmant que le travail sous terre n'est pas plus dangereux que de se promener en automobile. D'autres témoignent de leur résignation lorsqu'ils déclarent qu'il faut bien gagner sa vie et que le travail procure de bons salaires. Les mineurs de l'A-T démontrent en fait une forme de réalisme et cette attitude est peut-être attribuable au fait qu'ils possèdent un niveau de scolarité plus élevé que celui d'autrefois. En plus, le travail d'information accompli par les syndicats a certainement produit des résultats au fil des ans. Le fait d'accepter leur condition ouvrière n'est pas juste du déni ou encore une forme adoucie de résignation. Nous ne croyons pas non plus qu'il s'agisse essentiellement de résignation lorsqu'ils disent accepter les risques du métier. Nous pensons plutôt qu'ils développent une forme de résilience dans un milieu où le risque est omniprésent. Leur résilience consiste en une sorte de construction mêlant à la fois le déni, la résignation et le simple réalisme. L'articulation entre le déni, la résignation et le réalisme varie selon les informateurs. Par exemple, certains sont plus dans le déni tandis que d'autres comprennent parfaitement les risques du métier et ils les assument en toute lucidité; bref, ils font preuve de réalisme. Les travailleurs miniers de l'A-T acceptent les enjeux propres à leur métier et s'y investissent. Ces mineurs de fond partagent ensemble un sens pratique actualisé à l'occasion des activités de production. En adoptant un mode de vie lié à leur travail, ils acceptent du même coup les risques du métier. Ils partagent un portefeuille de risques en commun.

La majorité de nos informateurs se situe dans le deuxième groupe (17/20), il est possible d'esquiver les risques en travaillant consciencieusement. Cette attitude va de pair, il nous semble, avec le sentiment d'autonomie du mineur de fond au travail, qui se sent souvent seul responsable de sa sécurité. Nous avons déjà observé cette idée qui veut que chaque mineur soit responsable de sa sécurité sous terre (Beaupré, 1998). La prime de rendement accroît ce sentiment d'indépendance chez le travailleur minier. Il lui appartient d'assurer sa propre sécurité, tout comme il relève de sa responsabilité de gagner la meilleure prime de rendement possible.

Les mineurs de ce deuxième groupe estiment aussi que, pour diminuer les risques, il leur faut recevoir plus de formation, disposer d'instruments permettant une excellente ventilation des aires de travail, favoriser un meilleur soutènement du terrain et exercer moins de pression sur eux afin qu'ils augmentent leur rendement. La diminution des risques ne repose donc pas exclusivement sur leurs épaules, mais dépend aussi de conditions objectives sur lesquelles ils ont peu de prise.

Les mineurs de ce groupe sont nombreux à penser qu'ils peuvent faire du «bonus» sans mettre leur vie en péril. Comment peuvent-ils ne pas être en faveur des primes de rendement alors qu'elles permettent de faire un bon salaire, puisque le taux horaire est plutôt ordinaire? La haute productivité des mineurs de fond s'explique par l'importance que prend la prime de rendement dans la répartition de leur salaire global. En fait, le travail sous terre est inti-

mement lié à cette prime à tel point qu'elle fait partie intégrante de la culture des mineurs de fond. Un travailleur qui récolte régulièrement une prime de rendement élevée mérite le respect de ses pairs.

Si le temps supplémentaire est perçu par les travailleurs miniers comme générateur de risques, la prime de rendement l'est encore plus. Pourtant, peu de nos répondants se priveraient de cette source de revenu. Sous terre, on arrive parfois à prendre des raccourcis sur le plan de la sécurité pour terminer son cycle de travail. Cette disposition semble inscrite dans un sens pratique. Qu'est- ce qui motive le mineur à agir de la sorte? Il s'agit probablement d'un mélange d'orgueil et d'avidité financière.

Les informateurs de ce deuxième groupe insistent sur le fait qu'un bon mineur doit assurer avant tout sa sécurité. Cette remarque dépeint bien le risque omniprésent qui règne au travail. En effet, si leur métier ne représentait aucun risque, la sécurité ne prendrait pas autant d'importance aux yeux des mineurs.

## 4.3 Troisième groupe: le risque zéro

Le dernier groupe (1/20) pense que le risque zéro est possible sous terre. Il accorde sa confiance dans les dispositifs de santé et de sécurité mis en branle par la compagnie minière ainsi que dans ses propres efforts de prévention. Il estime que, si les progrès en matière de santé et de sécurité se poursuivent, il n'y aura bientôt presque plus d'accidents sous terre et beaucoup moins de maladies industrielles liées au travail minier. En définitive, cet informateur témoigne d'une grande foi dans le progrès.

# 5. QUAND LE RISQUE FAIT PARTIE DU MÉTIER

Dans les mines souterraines, le risque fait partie du métier. Les tâches les plus risquées sont rémunérées en conséquence. Et lorsque le travail s'avère vraiment trop dangereux, on déplace le problème du côté des mineurs sous-traitants (externalisation des risques). Bien que les conditions de santé et de sécurité se soient grandement améliorées, les blessures légères sont encore chose courante et le risque d'un accident grave demeure une possibilité non négligeable. Huit de nos répondants ont déclaré avoir subi un tel accident. En outre, presque les trois quarts de notre échantillon souffrent de maladies industrielles. Les travailleurs miniers pensent davantage aux dangers liés aux accidents de travail que ceux qui sont liés à la santé. En fait, on associe difficilement le risque aux maladies industrielles. Il s'agit d'un risque latent auquel les mineurs de fond paraissent ne pas vouloir trop réfléchir.

L'écaillage représente l'activité la plus risquée sous terre, les roches branlantes, le plus grand danger et les éboulements, la principale cause d'accident identifiée par les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue. Chez les mineurs de fond témiscabitibiens, il subsiste certainement une part de déni des risques sous terre, mais il apparaît qu'ils sont tellement au fait des statistiques en santé et sécurité au travail (SST) que ce sentiment s'accompagne largement d'une grande part de réalisme. On finit peut-être par se résigner à travailler sous terre en raison des salaires alléchants. Cependant, le travailleur minier d'aujourd'hui ne confie plus son sort à la Providence une fois qu'il a pris toutes les mesures pour assurer sa santé et sa sécurité. Nous avançons que les mineurs de fond témiscabitibiens font preuve à la fois de réalisme, de résignation et de déni au travail. Il s'agit d'un agencement donnant lieu à de la résilience.

### 5.1 Pour une transformation du portefeuille de risques des mineurs de fond

Les compagnies minières estiment que le problème sur le plan des risques relève principalement de leur main-d'œuvre. Plusieurs répondants nous ont confirmé que, lorsqu'un accident survenait, on considérait immanquablement le travailleur comme unique responsable. À trop se focaliser sur les erreurs des travailleurs, on en vient à oublier que de nombreux accidents sont évités grâce à eux (Leplat et de Terssac, 1982). Le travailleur représente à la fois un producteur de risques et un filet protecteur.

L'industrie minière connaît généralement mal la culture ouvrière. Pourtant, c'est à partir de la perception des individus qu'elle doit comprendre comment communiquer sur les risques (Cleary et Malleret, 2006). La gestion des risques demeure avant tout une histoire de communication (Hassid, 2008, 82). Une gestion efficace du risque en entreprise ne s'effectue plus de façon autoritaire mais d'égal à égal. Les compagnies minières ont grand intérêt à mutualiser leurs moyens de prévention, leurs connaissances de l'environnement et leurs compétences avec leurs employés. Pour une prévention efficiente du risque, un réseau d'acteurs doit nécessairement s'organiser (Ibid., 37). Tous ces acteurs doivent partager des valeurs communes pour s'assurer du succès de leurs efforts.

Les mineurs de l'Abitibi-Témiscamingue considèrent le syndicat comme une police d'assurance. Cette organisation les protège contre les décisions arbitraires de l'entreprise. Ils estiment majoritairement jouir d'un environnement de travail plus sécuritaire dans une mine où ils sont syndiqués.

Il faut transformer l'image du mineur de fond, représentation partagée par tous les mineurs, pour réduire les risques sous terre. Il faut donner un autre sens au jeu caractéristique du travail sous terre. Nous proposons de sensibiliser en priorité les travailleurs à haut capital symbolique pour espérer des changements dans la gestion du risque (Bourdieu, 1994). Le changement s'opérera mieux s'il est endossé par ceux qui jouissent d'une importante reconnaissance sociale. Il faut transformer le portefeuille de risques des mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue (Douglas et Wildavsky, 1983). Il faut agir sur leur culture ouvrière de sorte à modifier leur système de valeurs et les croyances qui en constituent la base. Il faut remettre en question les critères d'acceptabilité du danger (Douglas, 1992).

La culture du risque transcende l'acte de perception chez les mineurs. Elle influence leur calcul des probabilités ainsi que leur évaluation des enjeux que pose un risque au travail. Au cours des activités de production, les mineurs réfléchissent avant de prendre une décision risquée. Ils soupèsent les avantages et les dangers liés à leur décision à la lumière de la culture du risque qui caractérise leur champ d'activité. En changeant les règles, les enjeux et, incidemment, la lutte propre à leur champ d'activité, on bouleversera toute la culture du risque des mineurs de fond témiscabitibiens. Leur pratique s'en trouvera modifiée ainsi que le sens qu'ils lui accorderont. Il faut cependant entreprendre toute forme d'intervention sur le plan de la gestion des risques dans une mine à partir des perceptions des mineurs de fond.

#### CONCLUSION

La prime de rendement, l'autonomie au travail ainsi qu'une combinaison de déni, de réalisme et de résignation donnant lieu à une certaine forme de résilience représentent trois facteurs à considérer pour comprendre la perception du risque chez les mineurs de fond témiscabitibiens. L'indépendance au travail influence le mineur de fond dans sa perception du risque: il s'attribue presque entièrement la responsabilité de sa sécurité à partir du moment où il arrive sous terre et plus encore au cours des activités de production. En raison de la dispersion des sites de travail sous terre, il s'agit d'un comportement facilement explicable et raisonnable dans les circonstances.

En ce qui concerne l'influence de la prime de rendement sur la perception du risque des travailleurs d'une mine souterraine, elle a été également largement démontrée. Or, elle s'exerce doublement: la prime de rendement permet de bonifier considérablement le salaire de base et elle situe avantageusement le mineur parmi ses collègues de travail dans la mesure où elle est importante. Donc, la prime de rendement permet à la fois de gagner plus d'argent et de se valoir l'estime des autres travailleurs. Pour ces deux raisons, il devient par conséquent tentant pour le mineur de fond de prendre des raccourcis sur le plan de sa sécurité de manière à compléter son cycle de travail afin de se mériter une prime élevée et d'être reconnu comme un travailleur productif par ses pairs, ce qui, dans les deux cas, lui procure du respect. Qui ne voudrait pas simultanément gagner plus d'argent et jouir d'un certain prestige auprès de ses collègues?

Enfin, nous croyons que les mineurs de fond témiscabitibiens font majoritairement preuve de résilience et non pas de fatalisme comme nous l'avions annoncé dans notre hypothèse. La résilience, telle que nous la définissons consiste en une capacité construite à partir de la résignation («il faut bien gagner sa vie»), du déni («ce n'est pas plus dangereux qu'ailleurs, sur la route ou dans d'autres occupations») et du réalisme (les mineurs de fond se montrant au fait des données statistiques sur les risques associés à leur métier). La composition de cette construction diffère d'un mineur de fond à l'autre, c'est-à-dire que chacune des trois composantes se voit accorder plus ou moins d'importance selon l'individu.

Nous considérons que des chercheurs provenant d'autres horizons disciplinaires doivent étudier la perception du risque chez les travailleurs afin d'enrichir les analyses disponibles. Nous encourageons le recours aux approches interdisciplinaires comme moyens potentiellement efficaces pour comprendre la perception du risque dans les différents champs d'activité. Nous pensons, comme Horlick-Jones et Sime (2004), qu'il peut se produire une perte de compréhension à travers les frontières séparant les connaissances disciplinaires. La collaboration entre les disciplines offre sans contredit des possibilités stimulantes pour le travail savant et la compréhension des phénomènes sociaux.

Pour conclure, nous affirmons qu'une organisation du travail efficace et respectueuse dans les mines souterraines peut exister si la contribution des mineurs est prise en compte. Dans les entreprises minières, le facteur humain est trop souvent nié. Il s'y développe alors des politiques de gestion mises en œuvre par des technocrates déconnectés du travail réellement accompli sous terre. Le cloisonnement dans une entreprise n'est jamais une avenue souhaitable ou profitable, alors que le rapprochement entre les différents agents sociaux ainsi que le respect mutuel nous semblent davantage féconds.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BEAUPRÉ, S. Une analyse anthropologique des rapports de production entre les immigrants polonais et les autres groupes ethniques à

la mine Noranda entre 1926 et 1951, Montréal, mémoire de maîtrise, Département d'anthropologie, Université de Montréal, 1998.

BENOIST, E. L'Abitibi, pays de l'or, Montréal, Éditions du Zodiaque, 1938.

BERTHIAUME, N. Rouyn-Noranda, Le développement d'une agglomération au cœur de l'Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda, Cahiers du Département d'histoire et de géographie, no 3, 1981.

BOURASSA, J. Le travailleur minier, la culture et le savoir ouvrier: quatre analyses de cas, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, n° 4, 1982.

BOURDIEU, P. Raisons pratiques, Paris, Seuil, 1994.

BLUMBERG, M. Job Switching Autonomous Work Groups: A Descriptive and Exploratory Study in an Underground Coal Mine, San Francisco, R. & E. Research Associates Inc, 1978.

BULMER, M.I.A. «Sociological Models of the Mining Community», dans Sociological Review, vol. 10, nº 3, 1975, p. 61-92.

CAMIRE, L. et al. Rapport sur les groupes minoritaires dans le Nord-Ouest québécois, Amos, Bureau régional de diffusion du français, 1969.

CAMPBELL, A. The Scottish Miners, 1874-1939, Aldershot, Ashgate Publishing Ltd, vol. 1, 2000.

CASTEL, R. La métamorphose de la question sociale, Paris, Fayard, 1995.

CLEARY, S. et MALLERET, T. Risques, perception, évaluation, gestion, Paris, Maxima, 2006.

CYR, C. «L'affaire Belmoral», dans Criminologie, vol. 21, no 1, 1988, p. 83-94.

DESBOIS, E., JEANNEAU, Y. et MATTÉI, B. La foi des charbonniers, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1986.

DOUGLAS, M. Risk and Blame. Essays in Cultural Theory, London, Routledge, 1992.

DOUGLAS, M. et WILDAVSKY, A.B. Risk and Culture: An Essay on the Selection of Technical and Environmental Dangers, Berkeley, University of California Press, 1983.

EGAN, G. The Skilled Helper: A Problem-Management Approach to Helping, Belmont, Brooks Cole, 5e edition, 1994.

GARIN, H. Les mines, Paris, Presses universitaires de France, 1969.

GAUDREAU, G. et al. L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945, Québec, Septentrion, 2003.

GIROUX, J., Les différents types de primes au rendement et leurs effets sur les comportements des travailleurs, Gatineau: Université du Québec en Outaouais, mémoire de maîtrise déposé au département des relations industrielles, 2001.

GOURD, B.B. L'Abitibi-Témiscamingue, Québec, Les Éditions de l'IQRC, 2007.

GOURD, B.B. Mines et syndicats en Abitibi-Témiscamingue, 1910-1950, Rouyn-Noranda, Cahiers du Département d'histoire et de géographie, 1981.

GUENETTE, A. Le salaire au rendement dans les mines souterraines au Québec, Montréal, Université de Montréal, 1982.

HORLICK-JONES, T. et J. SIME, J. «Living on the Border: Knowledge, Risk and Transdisciplinarity», dans Futures, vol. 36, no 4, 2004, p. 441-456.

LAROUCHE, F. L'immigrant dans une ville minière du Québec, Québec, mémoire de maîtrise, Département de sociologie, Université Laval, 1974.

LAURENDEAU, L.P. Rouyn-Noranda, Rouyn-Noranda, Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue, 1985.

LEGENDRE, C., DOFNY, J. et al. Catastrophe dans une mine d'or: étude sur le milieu minier québécois, Montréal, Commission d'enquête sur la tragédie de la mine Belmoral et les conditions de sécurité dans les mines souterraines, 1982.

LEPLAT, J. et DE TERSSAC, G. Les facteurs humains de la fiabilité, Marseille, Octarès, 1989.

LÉVI-STRAUSS, C. Anthropologie structurale, Paris, Plon, 1958.

PAILLE, P. et MUCCHIELLI, A. L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales, Paris, Armand Colin, 2003.

PERRON, G. Rapport d'enquête du coroner concernant les décès de M.M. Marco Germain, Claude St-Louis, Jacques Gareau, Olivier Gauvin et Sylvain Jalbert, Québec, Gouvernement du Québec, Bureau du coroner, 1996.

SCHWIEDER, D. et al. Buxton. Work and Racial Equality in a Coal Mining Community, Ames, Iowa State University Press, 1987.

VINCENT, O. «Des mondes parallèles? Groupes ethniques, activités politiques et réseaux communautaires dans l'espace abitibien 1920- 1955», dans Bulletin du RCHTQ, vol. 21, no 3, 1995, p. 31.